

## DROIT A LA FAMILLE ET CITÉ DE PROMOTION FAMILIALE

Les familles sous prolétaires de tout temps ont interpellé les différentes instances de décision, car elles révèlent par leur existence même, des situations de non-droit.

Quoi de plus naturel que de vouloir vivre en famille et élever ses enfants dans des conditions minimales de sécurité. Pourtant le fait d'injustice décrit précédemment atteint dans sa constitution et son développement la cellule familiale. « Famille à multi-problèmes », « famille lourde », « cas chronique » ; le jargon social ne manque pas de mots pour qualifier les familles sous prolétaires. Ces mots revêtent souvent un caractère négatif. Ce qui marque, c'est l'échec, la rechute.

Cependant, les aspirations, les désirs des familles les plus pauvres sont autant de points d'encrage d'une dynamique familiale. Ce sont les enfants sur lesquels se focalisent les plus grands espoirs. Ce sont eux qui donnent l'énergie de se battre, pour eux, il faut que l'avenir soit meilleur. C'est tel père qui se remet à chercher du travail, malgré de nombreux échecs et humiliations, parce qu'un nouvel enfant vient de naître. C'est telle famille qui lutte avec acharnement pour récupérer ses enfants placés, ou telle autre qui squatte un pavillon abandonné après un passé d'errance : autant d'appels pour la sécurité du logement, du travail, du revenu familial, des conditions de vie ; autant de cris pour pouvoir éduquer ses enfants et vivre en famille, autant de volonté pour reprendre sa situation en main et construire un avenir durable.

Les familles sous-prolétaires savent mieux que quiconque ce qu'elles sont et ce qu'elles veulent, même si elles ne disposent pas de moyens d'expression reconnus pour l'affirmer. Personne ne peut agir à leur place. Charnière entre société et familles exclues, interlocuteur principal, le service social se doit d'être porteur de leurs espérances. Plus qu'une institution répondant à des besoins, il doit être un groupe de personnes formé à l'écoute en gardant le souci de se poser toujours la même question : qu'est-ce qu'atten-

dent de nous les familles ?

Le service social prend toute sa dimension en donnant aux familles les plus défavorisées les moyens pour prendre la parole, accéder à la représentation et à leurs droits.

Face à l'absence de réponses vis-à-vis des familles démunies, menacées d'éclatement, des cités de promotion familiale furent construites au début des années 70, dans le cadre d'une convention entre des organismes H.L.M. et l'association A.T.D. Quart-Monde.

La Cité de promotion familiale, comme son nom l'indique, a pour vocation de fournir les moyens d'une promotion, en offrant un cadre de vie communautaire et en permettant un début de réalisation des aspirations des familles les plus exclues, sur une durée de 2 ans environ.

Ces aspects de communauté et de transit sont importants. Ils sont garants de cette promotion. Il faut noter que la cité ne fonctionne pas en circuit fermé. Elle est intégrée dans une ville, un quartier où les familles continuent leurs activités socio-économiques.

Il est primordial qu'un projet avec la famille puisse naître, élaborer des objectifs où sont pris en compte les désirs de celle-ci et les moyens dont dispose l'équipe d'A.T.D. Quart-Monde. Ce projet peut se traduire par : une recherche de travail, la récupération d'enfants placés, la régularisation d'une situation financière, etc...

Le projet veut relever les points d'appui en se basant sur les espoirs, les capacités de la famille, redonner un début de maîtrise sur son avenir, lui permettre de croire de nouveau en elle. Ce n'est pas un carcan. Temps fort et d'évaluation doivent pouvoir alterner. Le projet s'inscrit dans un cadre d'action plus global. Nous l'avons vu, l'enfance est un des domaines qui mobilise le plus les familles.

Hugues  
Stagiaire A.S. dans l'association  
ATD-Quart-Monde

Financé par la D.D.A.S.S., ce service social refuse, dans la mesure du possible, les demandes d'aides en donnant aux familles les moyens de sortir de leur situation d'assistés. Il est en coordination avec les autres services et interpelle les institutions publiques en transmettant les impossibilités dans lesquelles sont placées les familles les plus pauvres. Le droit au logement, au travail, à un avenir stable, à l'intégrité de la famille, sont les bases à toute vie familiale. Cela se traduit par des démarches pour débloquer des prestations C.A.F., faire bénéficier de l'ASSEDIC ou de la couverture de Sécurité Sociale. Dénoncer les conditions d'attribution actuelles des HLM, afin que les familles à bas revenu puissent accéder à un logement « social ». Établir des contacts avec les DDASS et les juridictions pour enfants, afin que le droit de visite des enfants placés soit reconnue, ou pour préparer le retour des enfants.

Le service social a aussi un rôle de formation et d'information en apprenant avec les familles à accomplir des démarches qui réussissent ; en informant sur le droit de chacun et le fonctionnement des institutions.

Le passage dans la cité est une étape vers la prise d'autonomie. Deux ans ne peuvent effacer les marques de plusieurs générations d'exclusion. S'il n'y a pas de solution miracle, la cité de promotion familiale a le mérite de prouver que c'est possible que les familles sous-prolétaires sont capables de reprendre leurs responsabilités familiales, sociales et de citoyen. Elle provoque le législateur, l'homme politique ou tout autre décideur dans leurs choix et leurs conceptions du droit.

SUITE DE NOTRE ENQUETE...

MONSIEUR, QUE  
PENSEZ-VOUS  
DE L'INSERTION  
SOCIALE DES  
ÉTRANGERS ?



HO MOI ?  
J'M'EN BALANCE !

